

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **17**

Procurations : **1**

Nombre de conseillers
absents : **15**

OBJET :
**Attribution du marché
de services pour
l'animation et
l'évaluation de
l'expérimentation
« Territoire zéro
chômeur »**

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à
la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Catherine PAPUT Présidente de séance,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Didier STURMA, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT,
Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX
et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Stéphane RODIER,
Hélène BOUDON,
Isabelle FUREGON,
David DEROSSIS,
Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE,
Thierry BARTHÉLÉMY,
Annie CHEVALDONNÉ,
Sylvain HERMAN,
Pepa CAENEN,
Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA,
Yoann BENTEJAC,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026
- N°68-

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ANIMATION ET L'ÉVALUATION DE L'EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-26 ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) GAIA ;
- **Considérant** que les marchés publics contractés entre les actionnaires d'une Société Publique Locale (SPL) et ladite société relèvent juridiquement du régime de « quasi-régie », permettant d'attribuer ces contrats sans publicité et sans mise en concurrence préalable ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS souhaite confier à la SPL GAIA un marché de services ayant pour objet l'animation et l'évaluation de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur » ;
- **Considérant** que cette prestation est décomposée en deux lots :
 - Lot 1 : Animation de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur" ;
 - Lot 2 : Études et évaluation de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur" ;
- **Considérant** que Stéphane RODIER, étant Président Directeur Général de la SPL GAIA ne peut pas participer au vote ;
- **Considérant** que Catherine PAPUT, Adjointe au Maire, est désignée Présidente de séance ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (9 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ) :

- **Attribue** le marché de services pour l'animation et l'évaluation de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » à la SPL GAIA pour une durée d'un an :
 - Lot 1 : Animation de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur" pour un montant de 38 296,00 euros Hors-Taxes (HT) ;
 - Lot 2 : Études et évaluation de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur" pour un montant de 22 976,00 euros HT ;
- **Autorise** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer les marchés et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

La Présidente de séance,


Catherine PAPUT

